



Plainte classée sans suite mais non enregistrée au parquet

Par ladys

Bonjour,

Je viens sur ce forum afin d'obtenir de l'aide je n'y comprend rien au secours.

Ai déposé plainte le 8 janvier dernier auprès du commissariat pour harcèlement téléphonique+ réseaux sociaux + menaces

Depuis j'ai relancé 2 fois le commissariat qui m'ont répondu que le dossier n'était plus chez eux et qu'il fallait prendre contact avec le TGI.

Ai écrit au TGI (avec photocopie de ma CNI+ PV plainte)
Jusqu'ici tout va bien...

Ils me répondent en février qu'aucun dossier n'est enregistré à ce jour et de revenir vers eux plus tard.

Je les relance fin mars toujours rien fin avril toujours rien....

IE 15 mai je décide de téléphoner au TGI (toujours rien)
ok ils me disent de rappeler le commissariat.

Au commissariat, l'agent de Police m'explique que ma plainte a été classée sans suite et que la personne contre qui j'ai porté plainte a été convoqué mais ne sait même pas présentée!!!!!!

Je suis stupéfaite je leur ai fourni toutes les copies écrans de cet harcèlement toutes les preuves que cette personne m'épiait jour et nuit.

Je ne m'attendais pas à passer au tribunal ni à une peine de prison mais au moins un rappel à l'ordre ou une confrontation.

J'en viens à ma question :
hier le 16/5 ai décidé de réécrire au TGI en leur demandant un document justificatif de ce classement sans suite.

Et ce matin ils me répondent qu'aucune plainte est enregistrée chez eux que je dois réécrire dans 2 mois.

????? Comment une plainte peut être classée sans suite par le Magistrat si elle n'est pas enregistrée???

SVP qui peut répondre à cette énigme, je n'y comprend plus rien c'est affreux;

En vous remerciant par avance